CATÉGORIES JEUNES – MINIMES-BENJAMINES ET CADETTES- RÈGLES SPÉCIFIQUES DE COMPÉTITION

La Fédération québécoise de handball olympique est une fédération qui régi le sport « handball » au niveau civil sur le territoire québécois. Les équipes scolaires ou les équipes de l'extérieur (autres provinces) peuvent participer aux activités en autant que ces dernières respectent les règles misent en place par Handball Québec.

3- CATÉGORIE MINIME

3.1 Les dates de naissance pour chacune des catégories pour la saison 2022-2023

Poussines / Bouts de choux féminin : 01-10-2012 et plus jeune Poussins / Bouts de choux masculin : 01-10-2012 et plus jeune Minime « A » féminine : 01-10-2011 au 30-09-2012 Minime « AA » féminine : 01-10-2011 au 30-09-2012 Minime « AA » féminine : 01-10-2010 au 30-09-2011 Minime « AA » masculine : 01-10-2010 au 30-09-2011

- 3.2 Les âges civils devront être respectés.
- Pour les compétitions provinciales, afin d'aider la participation d'un maximum d'équipe, possibilité de faire jouer des joueurs d'âge « AA » dans la catégorie « A ». Ces joueurs devront avoir un brassard pour être identifié et uniquement 2 joueurs exceptionnels pourront se trouver sur le terrain à la fois.

 Cependant, une demande de dérogation devra être déposée et acceptée par le comité technique.

Nous avons fait l'essai pour la saison 2021-2022 et le comité a décidé que cette règle n'avait pas sa place pour 2022-2023.

- Formule de compétition : Pour les catégories poussins, la formule mixte est acceptée, c'est-à-dire que les équipes masculines peuvent accueillir des filles.
- 3.5 Les équipes mixtes en minime « A » et minime « AA » ne sont pas accepté.
- 3.6 Le sur classement est accepté en minime
- 3.7 Les jeunes poussins peuvent compléter les équipes minimes « A » et les minimes « A » peuvent compléter les équipes minimes « AA » dans les compétitions provinciales pour favoriser la participation de masse.
- Terrain : Le mini-handball peut se jouer sur des terrains de différents formats et il est facile de s'ajuster et de s'adapter pour créer la meilleure dynamique selon le groupe participant. Pour les tournois, compétitions et championnats sanctionnés par la Fédération, nous proposons dans la mesure du possible :

Poussins				
Terrain	Petit terrain (20 à 30 m)			
Ballon	ballon mousse ou PVC type Trial rose	grosseur 0		
Buts	Buts juniors (1m50 X 2m20)			
Nbre de joueurs	4 joueurs + 1 gardien			
Temps de jeu	2 X 10 minutes sans changement de camp	min. 1 X 15 minutes		
Résine	Interdite			
Minime « A »				
Terrain	Petit terrain (20 à 30 m)			
Ballon	ballon mousse ou PVC type Trial rose	grosseur 0		
Buts	buts junior (1m50 X 2m20) ou buts seniors avec planches			
Nbre de joueurs	4 joueurs + 1 gardien ou 5 joueurs et 1 gardien	au choix selon niveau		
Temps de jeu	2 X 10 minutes sans changement de camp	min 1 X 15 minutes		
Résine	Interdite			
Minime « AA »				
Terrain	Grand terrain (24 à 32 m)			
Ballon	ballon cuir	grosseur 0		
Buts	buts seniors (2m X 3m) avec planches			
Nbre de joueurs	6 joueurs + 1 gardien	(ajout du pivot)		
Temps de jeu	2 X 10 minutes sans changement de camp	min de 1 X 15 minutes		
Résine	Interdite			

3.9 Règles spécifiques à la catégorie minime

- 3.9.1 Le début des périodes débute avec une mise au jeu au centre du terrain avec le coup de sifflet de l'arbitre.
- 3.9.2 <u>Par la suite, la remise au jeu partira du gardien de but</u>
- 3.9.3 La première passe du gardien de but ne peut être interceptée par l'équipe adverse à l'intérieur du 9 mètres (en tout temps).
- 3.9.4 Défensive : Toutes les défensives sont permises à l'exception de la défensive STRICTE c'est –à-dire dans l'intention d'interdire 1 seul joueur d'obtenir le ballon. Les défensives « pressions » sont acceptées c'est-à-dire 5-1, 3-2-1, 3-3 ainsi qu'homme à homme tout terrain (man to man full court).
- 3.9.5 L'écart maximum qui sera inscrit au tableau des résultats sera de 10 buts. Ainsi, une joute se termine 20 à 2, l'écart considéré pour fin de calcul du G.A. sera de 12 à 2.
- 3.9.6 Classement : voir règles du présent document de 4.5.1 à 4.5.6 pour minime, benjamin et cadet.

- 3.10 Autres règles spécifiques pour la catégorie minime :
 - a) Hijab : seul le hijab **sportif** est accepté (matière élastique)
 - b) Gants : seuls les gardiens de but peuvent porter des gants (type soccer) mais ce dernier ne doit en aucun cas sortir de sa zone et n'est pas conseillé.
 - c) Équipement : aucun équipement sportif supplémentaire n'est autorisé (autre que les gants). On parle ici d'un casque, grille, jambière etc...
 - d) Pièce d'identité : Les joueurs doivent être en mesure de présenter une pièce d'identité
 - e) Forfait : Des frais peuvent s'appliquer pour les équipes qui déclarent forfait après la confection de l'horaire

4- CATÉGORIES BANJAMINES ET CADETTES

4.1 Les dates de naissance pour chacune des catégories pour la saison 2022-2023

01-10-2009 au 30-09-2010 Benjamine développement (A) féminine : Benjamine développement (A) masculine : 01-10-2009 au 30-09-2010 Benjamine compétition (AA) féminine : 01-10-2008 au 30-09-2009 Benjamin compétition (AA) masculine : 01-10-2008 au 30-09-2009 Cadette développement (A) féminine : 01-10-2006 au 30-09-2008 Cadette développement (A) masculine : 01-10-2006 au 30-09-2008 Cadet compétition (AA) féminine : 01-10-2006 au 30-09-2008 Cadette compétition (AA) masculine : 01-10-2006 au 30-09-2008

4.2 Définitions des catégories

<u>INITIATION (DÉBUTANT):</u>

Pour les équipes scolaires ou civiles qui débutent. Athlètes en phase d'initiation, qui en sont à leur premier pas dans le milieu du handball.

DÉVELOPPEMENT (A):

Équipes civiles ou scolaires, qui regroupent des jeunes ayant une base, majoritairement de niveau secondaire 1. Les athlètes de secondaire II peuvent participer dans cette catégorie mais devront avoir un brassard. Un maximum de 3 joueurs possédant le brassard pourra être sur le jeu au même moment. Si cette règle n'est pas respectée, les officiels devront appliquer les sanctions suivantes : 2 minutes au dernier joueur qui s'est ajouté et tir de pénalité.

À tout moment, la Fédération peut obliger l'équipe à jouer dans le « compétition (AA) ».

COMPÉTITION (AA):

Équipes civiles ou scolaires qui regroupent des athlètes ayant un potentiel et une expérience handballistique plus avancée et où le niveau compétitif et technique est confirmé. Peuvent être cités en exemple les Sports-Études, les équipes civiles et scolaires composées majoritairement de 2e année du secondaire, des équipes composées de sec. 1 et 2 ayant des physiques et une technique plus grande que la moyenne.

Benjamin développement « A » féminin et masculin				
Terrain	28 à 36 m			
Ballon	ballon cuir	grosseur 1		
Buts	Buts seniors (2m X 3m)			
Nbre de joueurs	6 joueurs de champs + 1 gardien			
Temps de jeu	2 X 15 minutes avec changement de camp	min. 1 X 15 min		
Résine	interdite			

Benjamin compétition « AA » féminin et masculin				
Terrain	28 à 40 m			
Ballon	ballon cuir	grosseur 1		
Buts	Buts senior			
Nbre de joueurs	6 joueurs + 1 gardien			
Temps de jeu	2 X 15 minutes avec changement de camp			
Résine	interdite			

Cadet féminin et masculin A et AA				
Terrain	28 à 40 m			
Ballon	ballon cuir	grosseur 2		
Buts	Buts senior			
Nbre de joueurs	6 joueurs + 1 gardien			
Temps de jeu	2 X 15 minutes avec changement de camp			
Résine	selon les règles spécifiques des compétitions			

- 4.3 Classement des équipes par catégorie : Selon les résultats des différentes compétitions, la Fédération se garde le droit d'obliger une équipe à s'inscrire dans une catégorie supérieure (ou inférieur selon la situation) si les résultats des matchs sont inappropriés.
- 4.4 Arbitrage : Pour les activités provinciales, les officiels doivent avoir suivi, au minimum, la formation de l'arbitre débutant. En minime et en benjamin, ils pourront officialiser seul ou en binôme. Dans la catégorie cadette, les officiels seront en paire.

Pour les activités et événements régionaux, les athlètes peuvent s'auto-arbitrer à partir de la catégorie benjamine c'est-à-dire que des joueurs peuvent officialiser, avec

supervision, des parties de leur niveau afin de susciter l'intérêt dès le plus jeune âge et travailler la confiance en soi et le jugement des jeunes.

Les officiels devront respecter le code d'éthique fourni par la CTA.

Les officiels pourront, de leur propre initiative, s'inscrire aux formations de Sports-Québec pour poursuivre leur évolution dans l'arbitrage et ainsi monter les échelons.

4.5 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE COMPÉTITION

- 4.5.1 L'écart maximum qui sera inscrit au tableau des résultats sera de 10 buts. Ainsi, une joute se termine 20 à 2, l'écart considéré pour fin de calcul du G.A. sera de 12 à 2.
- 4.5.2 Le classement des poules s'établit de la façon suivante:

Victoire 3 points Match nul 2 points Défaite 1 point Forfait 0 point

4.5.3 Pour les matchs préliminaires minime, benjamin et cadet

Si deux équipes ou plus se retrouvent avec un nombre égal de points à l'issue de tous les matchs, le classement se détermine comme suit:

- **b)** S'il y a égalité : **entre deux équipes**, les résultats entre les deux équipes concernées en termes de victoires et défaites (l'équipe qui a battu l'autre dans le tournoi à la ronde passe avant).
- c) S'il y a égalité : **entre trois équipes**, ou si l'égalité entre deux équipes persiste après le point 2.2b, le goal-average (÷ division) des matchs entre les équipes, c'est-à-dire la division entre les buts marqués et reçus au millième près.
- **d)** Si l'égalité persiste, le goal-average de tous les matchs de section, c'est-à-dire la division entre les buts marqués et reçus au millième près. Le plus haut goal-average l'emporte.
- **e)** Si l'égalité persiste toujours, le nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs de poule. Le plus grand nombre de buts l'emporte.
- f) Si l'égalité persiste encore, les équipes seront départagées par un tirage au sort.
- 4.5.4 Pour les matchs éliminatoires nécessitant un gagnant et pour les matchs de classement des positions 5 et plus pour la catégorie minime, benjamine et cadette.

L'égalité dans les matchs nécessitant un gagnant sera rompue comme suit et dans l'ordre:

- a) * Confrontation alternative de 3 tirs de pénalité Les entraîneurs fourniront une liste de 3 tireurs, dans l'ordre, aux officiels.
- b) Si l'égalité persiste, une autre fusillade sera effectuée, mais de façon alternative jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Pour procéder, l'entraîneur remet une nouvelle liste de 3 tireurs, peu importe qu'ils aient déjà tiré ou non lors de la première série. L'équipe qui tirait premier pour la vague numéro 1 tirera 2° pour la seconde vague de tirs.
- 4.5.6 Pour les matchs de classements de 1 à 4 pour la catégorie minime, benjamine et cadette

Une période supplémentaire de 2 X 3 minutes sera jouée avant d'appliquer le point 4.5.4 soit les 3 tirs de pénalité.

4.5.7 Autres règles spécifiques

- a) Les athlètes peuvent jouer pour une seule équipe inscrite dans la compétition (catégorie benjamine et cadette).
- b) Dans les catégories benjamines et cadettes, il n'est pas permis de jouer Mixte.
- c) Seul le simple sur classement est accepté (à moins d'obtenir une dérogation de la FQHO conformément à la règle du double sur classement).
- d) L'athlète doit rester au même niveau de jeu. Exemple : un athlète d'âge benjamin qui participe à une compétition cadet compétition parce qu'il est physiquement et techniquement assez fort, ne pourra par la suite participer à une compétition benjamin développement, il devra obligatoirement jouer dans le compétition (à moins d'obtenir une dérogation).
- e) Aucun protêt n'est admissible lors des Championnats québécois et de la Triple Couronne.
- f) Remise des médailles : L'équipe gagnante de la finale bronze devra demeurer jusqu'à la fin des finales afin de prendre possession des médailles remisent à la cérémonie, tout comme les gagnants de l'argent et de l'or.
- g) Le hijab « sportif » est accepté (matière élastique).

- h) Tous les joueurs participants devront être en mesure de présenter sur place une carte d'identité prouvant l'âge de l'athlète. Si celui-ci est dans l'impossibilité de prouver son âge, le comité organisateur pourrait refuser sa participation.
- i) Défensive : Toutes les défensives sont permises à l'exception de la défensive STRICTE c'est –à-dire dans l'intention d'interdire 1 seul joueur d'obtenir le ballon. Les défensives « pressions » sont acceptées c'est-à-dire 5-1, 3-2-1, 3-3 ainsi qu'homme à homme tout terrain (man to man full court).
- j) L'écart maximum qui sera inscrit au tableau des résultats sera de 10 buts. Ainsi, une joute se termine 20 à 2, l'écart considéré pour fin de calcul du G.A. sera de 12 à 2.